

## Vous avez dit « détournements de biens sociaux » ?

Le communiqué du SNCA e.i.L. Convergence du 19 mai annonçait que ses réflexions sur et autour de l'article « *Primes à risque au syndicat* » publié dans le n° 755 des *Inrockuptibles* auraient des prolongements au-delà de cette date. Alors que s'est achevé le congrès du SNETAA, organisation vermoulue dont la direction corrompue garde les commandes apparentes, il semble à propos de lancer ce prolongement de réflexion en l'inscrivant dans la résistance syndicale qu'exige la carence revendicative et combative du syndicalisme officiel.

La crise que traverse le SNETAA et dont il ne se remettra pas, est née, non pas d'un réel problème de syndicalisme, et des problèmes de cet ordre il y en a, mais d'une question de gros sous portée sur la place publique.

Il est de notoriété publique que toutes les organisations syndicales défraient leurs responsables par des décharges obtenues grâce aux résultats enregistrés aux élections professionnelles – c'est la part des contribuables dans le secteur public et celle du patronat dans le secteur privé à la mise en pratique du droit syndical – et par des remboursements de dépenses provoquées par l'exercice de ces responsabilités dans le domaine des transports, des communications, du logement, voire de la représentation, etc. – et cela est financé par une part prélevée sur les cotisations des adhérents.

Dans le cas des décharges comme dans celui des défraiements pécuniaires, tout est affaire de mesure ...

Par exemple, quand Bernard PABOT, prédécesseur et « intrôniseur » de Christian LAGE au secrétariat général du SNETAA, faisait bénéficier une « militante » PLP, particulièrement nulle en matière de militantisme et même de bon sens, d'une décharge à plein temps sous prétexte qu'il aimait bien la retrouver au lit quand il était à Paris, était-ce un usage vraiment syndical qu'il faisait des décharges obtenues par la représentativité du SNETAA ?

Autre exemple : quand ce même Bernard PABOT, au prétexte (unes de ses formules) qu'il exerçait, avant d'être au National du SNETAA, une fonction dans la formation continue ce qui lui valait une indemnité spécifique assez substantielle, exigeait que son équivalent lui fut versé sur les cotisations des adhérents quand il fut devenu, à plein temps, secrétaire général du SNETAA, ne poussait-il pas le bouchon un peu trop loin ?

Certes, il est entendu que l'exercice d'une responsabilité ne doit pas pénaliser pécuniairement le syndicaliste. Mais s'il n'est privé que des indemnités, y compris de celles versées au titre d'heures supplémentaires, tout en touchant la totalité de son traitement, peut-il être question de pénalisation ? Question d'interprétation ...

Toujours est-il que quand Bernard PABOT faisait de la formation continue, il payait sur son indemnité spécifique impôts et charges sociales, mais une fois au secrétariat général (1992-2004/5), sur son équivalent, *nada* !

Il n'y a pas qu'en GRECE que se pratique l'économie souterraine !

Pourquoi reparler de cet *has been* qu'est définitivement Bernard PABOT ?

Parce que :

1. les délits, si délits il y a, d'abus de biens sociaux sont prescrits au bout de 5 ans ...et il ne craint plus grand-chose ;
2. parce que le *has been*, en embuscade derrière les amis de Laurent PIAU, qui veulent la tête de LAGE et de ses comparses, rêve à son retour au 74, rue de la Fédération, comme modérateur, pacificateur, médiateur, mais, quoi qu'il advienne, surtout truqueur, en charge de réconcilier les pseudo-autrement et les action et

démocratie qui pour la plupart de ses dirigeants sont depuis longtemps au fait des pratiques qu'ils dénoncent aujourd'hui à cors et à cris. Et s'il ne peut réconcilier ceux qui se battent autour de la pâtée de moins en moins abondante du SNETAA, quelle jouissance de s'emparer de l'écuelle et de la garder pour lui tout seul, lui qui se faisait fort de diriger le SNETAA réduit à 3000 adhérents alors qu'en 1992 quand il fit main basse sur lui il y en avait 18000. Décadence, déchéance, décrépitude !

Dans ces temps de crise économique et sociale, que la prédation éhontée des mondiospéculateurs a provoquée, qu'a-t-on besoin de ce syndicalisme là ?